

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/114**

**OBJET : ACHAT DE TERRAIN EN VUE DE LA REALISATION D'UNE AIRE DE
SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE SITUE SUR LA COMMUNE DE
CASTRES GIRONDE**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

**Le 29 septembre 2015 l'année deux mille quinze à
18 h 30**
à Saint-Médard d'Eyrans - Salle des Fêtes

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 septembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 septembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	A 18h43	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	A 19h09		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Y. MAYEUX	Muriel EYL	E	B. FATH
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	E	F. BOS
Béatrice CANADA	E	B. DARBO	Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	A 18h40		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	A 18h37		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2015 est adopté à l'unanimité
*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

Envoyé en préfecture le 05/10/2015

Reçu en préfecture le 05/10/2015

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20150929-2015_114-DE

ACHAT DE TERRAIN EN VUE DE LA REALISATION D'UNE AIRE DE SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE SITUE SUR LA COMMUNE DE CASTRES GIRONDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier l'article 3-9;

Vu le PLU de Castres sur Gironde prévoyant un zonage dont la vocation est d'accueillir un aire de sédentarisation des gens du voyage,

Attendu que la communauté de communes est compétente pour réaliser les équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental,

Vu l'accord des propriétaires Monsieur Jean-Claude Bernard LAFFARGUE et Madame Anne-Marie LAFFARGUE pour vendre une parcelle de 2000m² cadastrée sous le numéro 732 de la section B au prix de 20000€ (vingt mille euros),

Considérant que la proposition de vente de la parcelle correspond à un prix inférieur au seuil fixé par le décret n°86-455 du 14 mars 1986, modifié par arrêté du 17 décembre 2001, l'avis de France Domaine n'est pas nécessaire et n'a pas été sollicité.

Considérant l'avis favorable du Bureau,

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015/77 du 1^{er} juillet 2015.

Par la présente de la délibération, l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur l'acquisition de ce terrain cadastré sous le numéro 732 de la section B situé sur la commune de Castres-Gironde, au prix de 20000 euros (vingt mille euros).

Les frais notariés et autres liés à cette transaction seront à la charge de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

1°) **Décide** d'acquérir la parcelle ci-dessus au prix de 20000 euros (vingt mille euros),

2°) **Autorise** le Président à engager tous les actes afférents,

3°) **Prévoit** les crédits nécessaires au budget de 2015,

4°) **Autorise** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 29 septembre 2015

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

